



Association d'Hygiène Sociale

COMMUNIQUE

Besançon, le 2 janvier 2019

Le 18 décembre 2018, à l'issue des votes des Assemblées Générales extraordinaires, les présidents respectifs de l'AHS-FC et de l'Association Pas à Pas ont définitivement entériné l'intégration de la « Maison d'Enfants Pas à Pas » au sein des établissements et structures de l'AHS-FC par la signature d'un traité de fusion absorption.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la mission « action sociale et insertion » de l'AHS-FC s'est par conséquent élargie avec :

- ✓ l'intégration de la Maison d'Enfants Pas à Pas, pour lequel elle bénéficie de la part du Département de Haute-Saône d'un agrément portant sur :
 - 40 places d'internat
 - 10 places de service de suite
 - 20 interventions soutenues à domicile
 - 1 espace famille.

La Maison d'Enfants est un établissement social qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002-2, dont la mission est d'accueillir des enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre de mesures de protection administrative ou judiciaire.

L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE est heureuse d'accueillir ces jeunes parmi tous ceux auprès desquels elle s'engage au quotidien.

Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux collaborateurs et salariés qu'elle intègre au titre de cette fusion.



*Signature du traité de fusion absorption le 18 décembre 2018 à Besançon
par M. Pierre-Etienne de MOUSTIER – Président de l'AHS-FC
et M. Louis Marie BERNET-ROLLANDE – Président de l'Association Pas à Pas*

DIRECTION GÉNÉRALE
15 avenue Denfert-Rochereau
B.P.5 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr
Site : www.ahs-fc.fr

02-01-2019